

Passer à la fibre

Arrêt des services internet ADSL et des lignes de téléphonie fixe



Pendant plus de 50 ans, le réseau cuivre vous a accompagné dans vos communications. Un temps réservé à la téléphonie, il a permis la généralisation de l'internet haut débit.

Désormais, arrivé en fin de vie, **il va fermer progressivement dans toutes les communes de France et être définitivement remplacé par la fibre optique**, répondant mieux aux besoins et usages des Français.

TOUS CONCERNÉS !

Dans votre Département, le processus de fermeture est engagé. Les opérateurs vont cesser de délivrer leurs services téléphoniques et internet sur le réseau cuivre au 31 janvier 2027.

Si vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (prise en T) ou à Internet (ADSL/VDSL), nous vous

invitons à anticiper **au plus tôt la migration de votre abonnement vers un abonnement fibre optique.**

Rapprochez-vous de l'opérateur de votre choix pour souscrire à un abonnement fibre optique et ainsi conserver votre numéro de téléphone actuel.

Pourquoi passer dès maintenant à la fibre optique ?



La fibre est **disponible** dans votre commune.



Raccorder votre domicile à la fibre optique nécessite un rendez-vous technicien de l'opérateur commercial de votre choix.



Actuellement, les **frais de raccordements** sont généralement **offerts** par les opérateurs.



Enfin, vous pourrez bénéficier dès maintenant de tous les avantages de la fibre optique : **vitesse, qualité, stabilité !**



Pour plus d'informations sur la fibre optique :

www.charentemaritimetreshautdebit.fr

